

# Cautionnement

## Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

## Généralités

Se référer aussi à la fiche fédérale correspondante.

## Descriptif

Se référer aussi à la fiche fédérale correspondante.

## Procédure

L'acte de cautionnement est un acte notarié dans le canton de Vaud. Il est délivré sous forme de brevet. Les émoluments du notaire sont fixés par le Conseil d'Etat.

De manière générale, il est possible de se renseigner sur le cautionnement auprès de tous les notaires pratiquant dans le canton de Vaud.

Pour les PME, il existe Cautionnement romand, organisme qui a été constitué le 18 juillet 2007 sur la base de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises. Cautionnement romand s'est engagé à promouvoir, par voie de cautionnement, le développement économique et la création d'emplois et d'idées sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

Pour toute information, il convient de s'adresser à l'antenne vaudoise de Cautionnement romand, soit Cautionnement Vaud, ou auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Remarque : la fiche concerne le cautionnement en général. L'antenne vaudoise de Cautionnement romand ne renseignera que sur le cautionnement dans le secteur des petites et moyennes entreprises, mais en aucun cas du cautionnement en général.

## Recours

C'est le/la président·e du Tribunal d'arrondissement qui est compétent·e, en première instance, en cas de litige entre les parties, soit le créancier, la caution et le/la débiteur/trice, quelle que soit la valeur litigieuse. En fonction de la décision rendue en première instance, un recours peut être formulé auprès du Tribunal cantonal des assurances. Pour en connaître les modalités il faut s'adresser au Greffe de la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal.

Pour des informations complémentaires s'adresser aux Tribunaux d'arrondissement du canton.

## Adresses

Aucune adresse trouvée en lien avec cette fiche

## Lois et Règlements

Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises

Ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises

Règlement d'application (RLADEPE) de la loi sur l'appui au développement économique (LADE)

Loi sur l'appui au développement économique (LADE)

## Sites utiles

Portail des notaires de Suisse romande

EasyGov : portail pour les entreprises

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Cautionnement Vaud